



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23  
Nombre de votes contre : 10  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

### FINANCES

#### DL.19.013 - Approbation du compte administratif du budget Ville - 2018

**Christian DUMAS expose :**

Présentation du compte administratif 2018 :

- **Le total de la section de fonctionnement est de :**
  - 10 072 478,02 € en dépenses nettes,
  - 12 095 940,32 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 072 415,99 €
Charges de personnel	6 748 058,76 €
Atténuation de produits (2)	203 792,06 €
Opérations d'ordre (3)	326 422,41 €
Autres charges de gestion (4)	589 807,05 €
Charges financières	94 906,37 €
Charges exceptionnelles	37 075,38 €
<b>Total</b>	<b>10 072 478,02 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	109 755,24 €
Produits des services	1 269 864,55 €
Impôts et taxes	9 688 843,79 €
Dotations et participations	778 144,28 €
Autres produits de gestion courante (6)	70 213,55 €
Produits exceptionnels (7)	158 456,97 €
Opérations d'ordre (8)	20 661,94 €
<b>Total</b>	<b>12 095 940,32 €</b>

- (1) Entretien des bâtiments, du matériel  
(2) Fonds de péréquation  
(3) Amortissements  
(4) Subventions

- (5) Remboursements IJ  
(6) Loyers  
(7) Remboursements sinistres,  
(8) Travaux en régie

- **Le total de la section d'investissement est de :**
  - 1 866 424,88 € en dépenses nettes,
  - 1 046 780,36 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	20 661,94 €
Immobilisations incorporelles (2)	52 250,92 €
Subventions d'équipement versées	403 164,00 €
Immobilisations corporelles (3)	374 631,18 €
Travaux en cours	659 981,69 €
Autres immobilisations financières	800,00 €
Emprunts et dettes	354 935,15 €
<b>Total</b>	<b>1 866 424,88 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (4)	326 422,41 €
Dotations et fonds Divers (5)	348 307,58 €
Subventions reçues	125 657,78 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	245 592,59 €
Autres immobilisations financières	800,00 €
<b>Total</b>	<b>1 046 780,36 €</b>

- (1) Travaux en régie, opérations patrimoniales  
(2) Frais d'études, logiciels  
(3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements

- (4) amortissements, cessions  
(5) FCTVA, taxe d'aménagement

Quelques ratios :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général (% du budget de fonctionnement)	23,07%	25,15%	28,98%	23,05%	22,67%	21,41%	18,30%	20,58%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	49,68%	56,80%	57,78%	57,26%	60,20%	66,65%	63,02%	67,00%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	12,51%	9,49%	5,55%	5,19%	5,51%	5,65%	5,00%	5,86%
Charges financières (% budget de fonctionnement)	2,76%	2,61%	2,19%	1,89%	1,76%	1,79%	1,49%	0,94%

## 1° SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

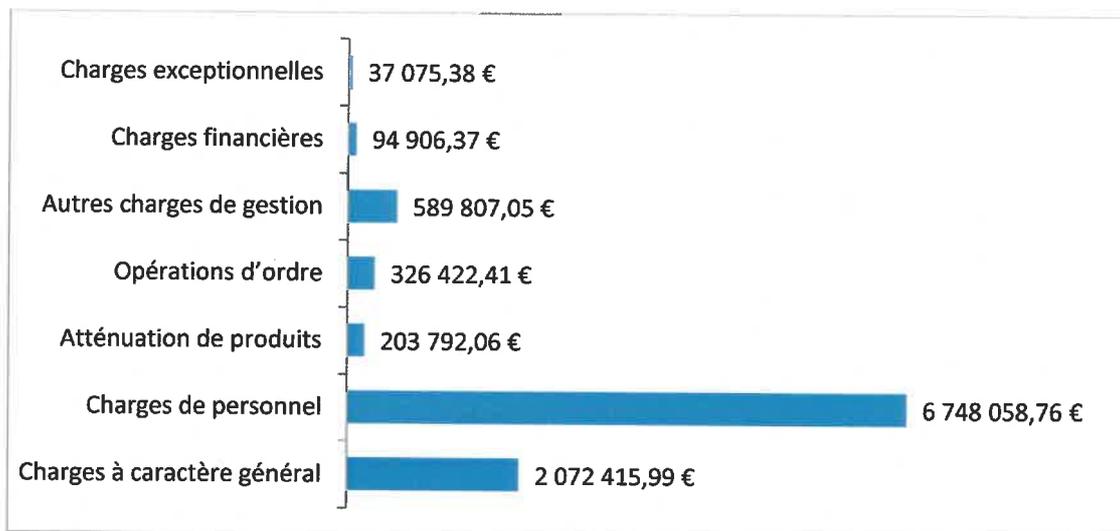
### A - Dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2008 et 2018 (en K€) :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général (011)	2 455	2 492	2 532	2 716	2 753	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140	2 072
Charges de personnel (012)	5 758	5 525	5 666	5 849	6 217	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371	6 748
Autres charges de gestion courante (65)	645	618	602	1 473	1 039	640	648	668	614	585	590
Atténuations de produits (014)	117	1	0	87	77	23	66	144	166	177	204
Charges financières (66)	480	269	262	325	286	252	236	213	193	175	95
Charges exceptionnelles (67)	27	131	4	12	99	52	94	48	40	1 011	37
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>9 483</b>	<b>9 035</b>	<b>9 065</b>	<b>10 462</b>	<b>10 471</b>	<b>10 967</b>	<b>11 064</b>	<b>11 120</b>	<b>10 516</b>	<b>11 458</b>	<b>9 746</b>
Opérations d'ordre	557	496	800	1 311	475	559	1 412	1 004	276	239	326
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 039</b>	<b>9 531</b>	<b>9 865</b>	<b>11 774</b>	<b>10 945</b>	<b>11 527</b>	<b>12 476</b>	<b>12 124</b>	<b>10 793</b>	<b>11 697</b>	<b>10 072</b>

En 2018 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 072 478,02 €.

Ces dépenses enregistrent une diminution de 13,89 % par rapport à 2017.



**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 072 415,99 €**

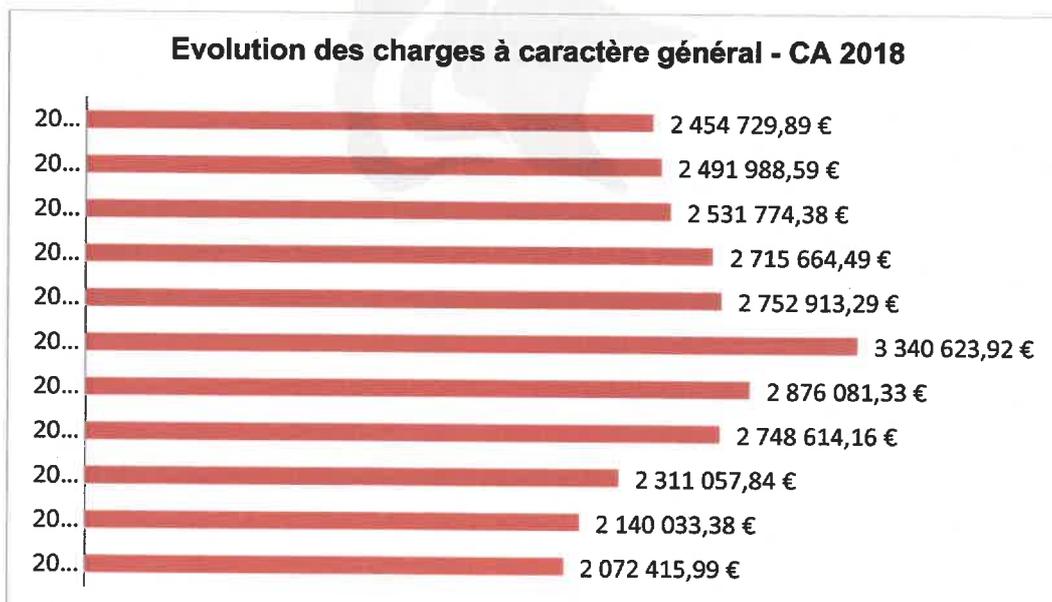
Elles représentent 20,58 % du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc...

Ce chapitre est en baisse de 3,16 % par rapport à 2017.

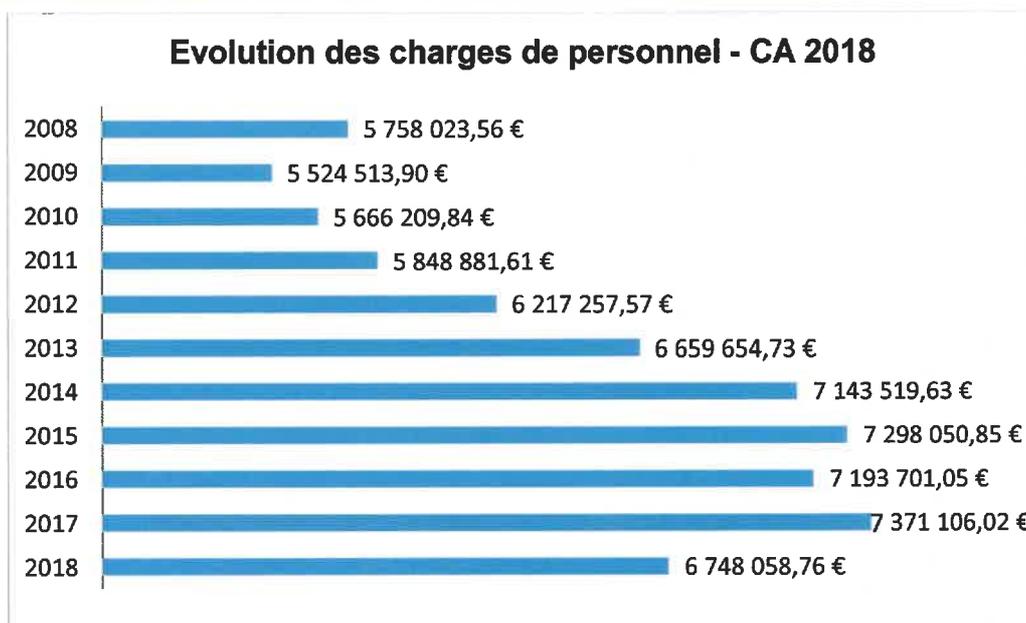
On notera :

- une diminution du coût des assurances (- 39,01%) et de la maintenance (-10,82 %)
- et une baisse de la consommation d'eau (-25,04 %).

Cette diminution est due à une maîtrise des dépenses sur l'ensemble des postes. On peut noter en particulier une baisse sur les contrats d'assurance qui est due au nouveau marché.



**Chapitre 012 - Charges de personnel : 6 748 058,76 €**



Il s'agit du premier poste de dépense. Les frais de personnel représentent 67,00 % des dépenses de fonctionnement. Pour autant ce chapitre est en baisse de 8,45 %. Les charges de personnel sont en diminution du fait du transfert à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des agents des services eau, voirie et propreté malgré plusieurs éléments structurels (hausse des cotisations, avancement de grade, d'échelons, participation à la protection sociale).

La maîtrise des remplacements temporaires et permanents reste une priorité pour la collectivité et a été poursuivie en 2018.

Cette diminution est nettement plus importante si l'on tient compte des remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de services (espaces verts, gestion clientèle de l'eau, secrétariat des services techniques) (304 746,76 €), des contrats aidés (108 750,45 €) et des indemnités journalières (109 755,24 €).

**Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 589 807,05 €**

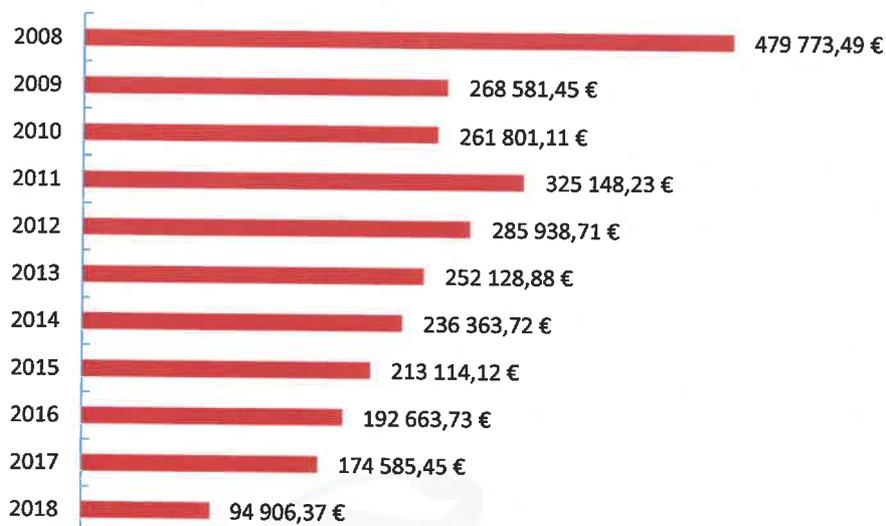
Ces charges représentent 5,86 % des dépenses de fonctionnement et sont en augmentation de 0,90 %. Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67.

L'augmentation est notamment due aux créances irrécouvrables et aux participations des dérogations scolaires pour les Ingréens scolarisés dans d'autres communes.

**Chapitre 66 – Charges financières : 94 906,37 €**

Ces charges représentent 0,94 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 45,64 %. Ce montant s'explique principalement par le transfert d'emprunt à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais aussi par la diminution de la dette restant à la charge de la commune.

## Evolution des charges financières - CA 2018



### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 37 075,38 €

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations (dont les transports), les bourses et prix et les remboursements de stage BAFA.

### Chapitre 014 – Atténuations de produits : 203 792,06 €

Le chapitre « atténuations de produits » concerne :

- la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 103 021 €.
- la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux pour 86 032,74 €
- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 1 628,00 €
- le reversement à la Chapelle Saint Mesmin de la part du PACT 2017 lui revenant soit 13 110,32 €.

### Les opérations d'ordre : 326 422,41 €

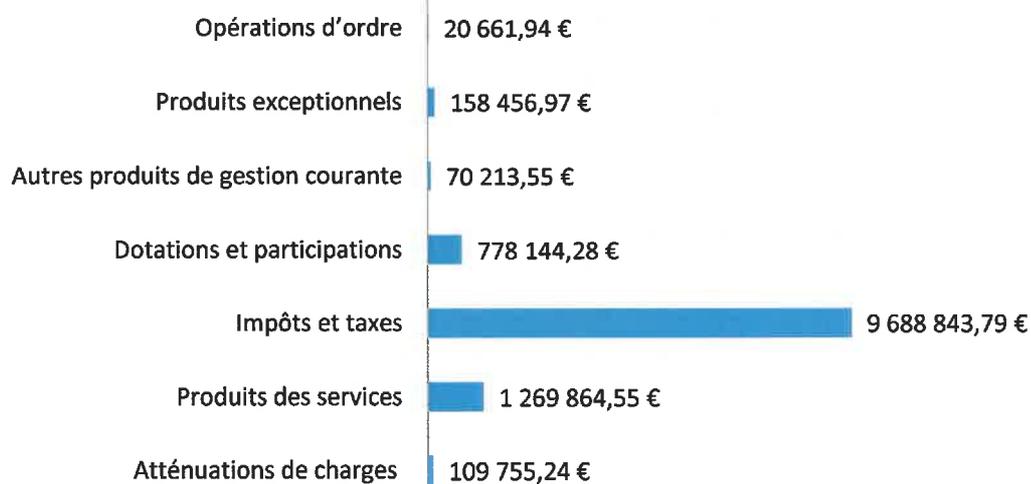
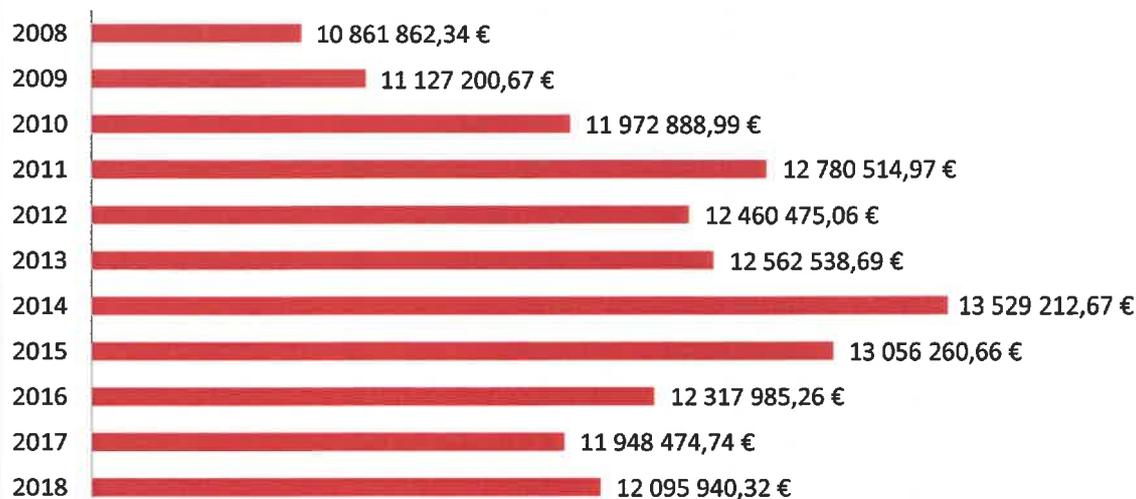
Elles se décomposent comme suit :

675 : valeurs comptables des immobilisations cédées.....	4 147,73 €
676 : Différence sur réalisations transférées en investissement	150 111,94 €
681 : dotations aux amortissements.....	172 162,74 €

### B - Recettes de fonctionnement :

En 2018 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 095 940,32 €. Les recettes sont en hausse de 1,29 % par rapport à 2017. Cette hausse s'explique principalement par des produits importants. Le montant des produits de cession s'élève à 153 440 € dont 152 200 € pour la vente de terrains à la Bigottière.

## Evolution des recettes de fonctionnement - CA 2018



### Chapitre 70 – Produits des services: 1 269 864,55 €

Les produits des services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, augmentent de 1,98 %. Ces produits représentent 7,72 % des recettes de fonctionnement. On notera que cette augmentation est notamment due aux remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de service (espaces verts, gestion clientèle de l'eau, secrétariat services techniques) (304 746,78 €) et le remboursement des frais sur les compétences transférées (50 746,56 €).

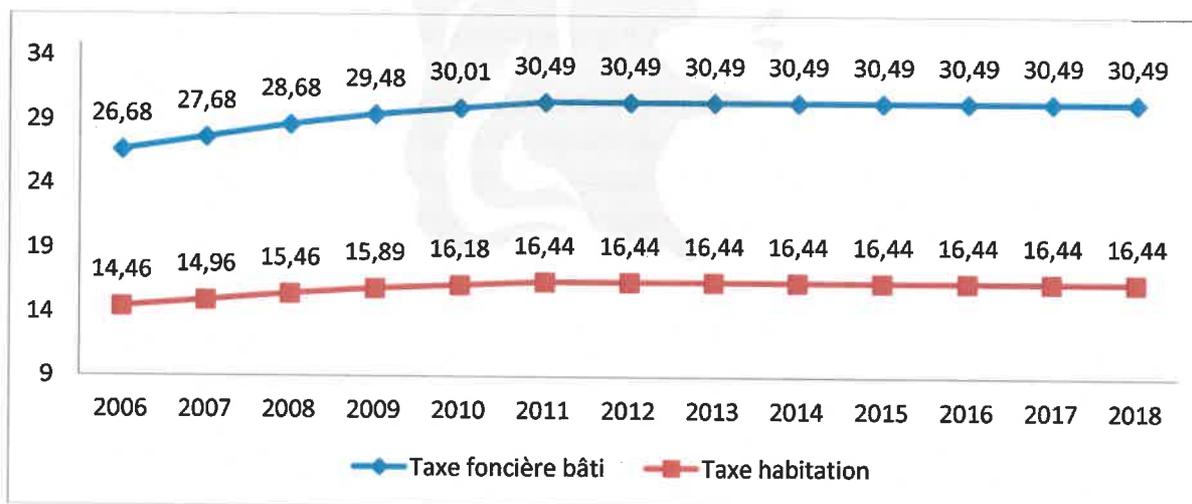
### Evolution des produits des services - CA 2018



### Chapitre 73 – Impôts et taxes: 9 688 894,79 €

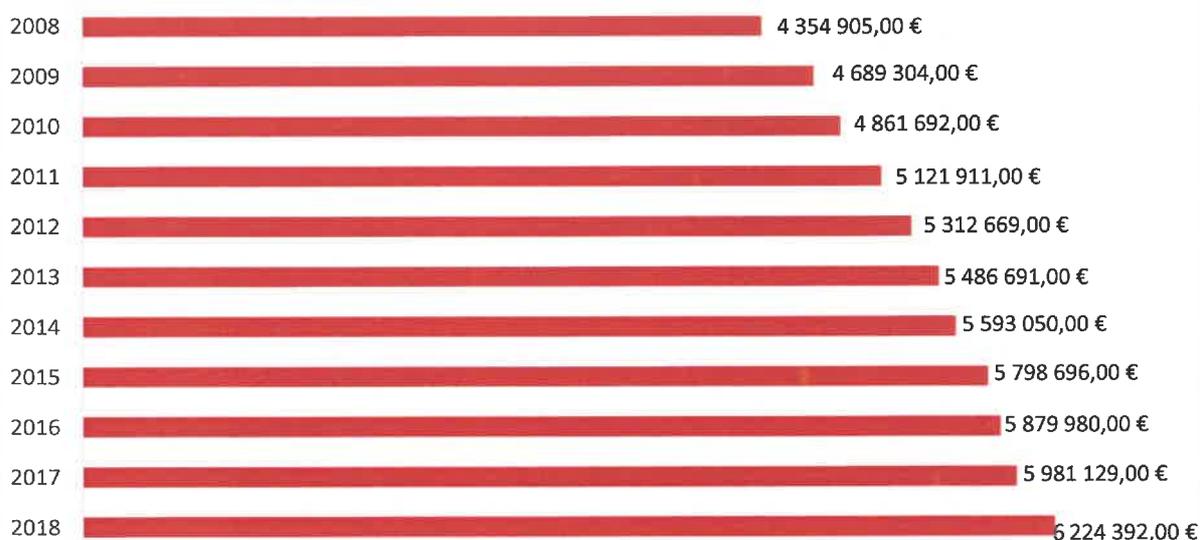
Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 58,90 % aux recettes de fonctionnement.

Taux votés par la commune



Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

## Evolution des contributions directes TH-TFB-TFNB - CA 2018



### Chapitre 74 – Dotations et participations : 778 144,28 €

En baisse de 9,78 %, elles contribuent à hauteur de 4,73 % aux recettes de fonctionnement. À noter que les allocations compensatrices de l'État sont stables (tableau ci-dessous). De même il est très important de noter à nouveau une baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 36,60 %.

### Montant des allocations compensatrices de l'Etat - CA 2018



### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 70 213,55 €

Les autres produits de gestion courante sont de 70 213,55 €. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune.

### Chapitre 013 – Atténuation de charges : 109 755,24 €

Il s'agit des remboursements de l'assurance sur rémunération des agents en arrêt maladie. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 158 456,97 €**

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- de deux lave-vaisselles pour 940 €
- d'un lave-linge pour 100 €
- d'un four pour 200 €
- de parcelles à la Bigottière pour 152 200 €

Le reste provient de divers remboursement de sinistres.

**Opérations d'ordre: 20 661,94 €**

Elles se décomposent principalement comme suit :

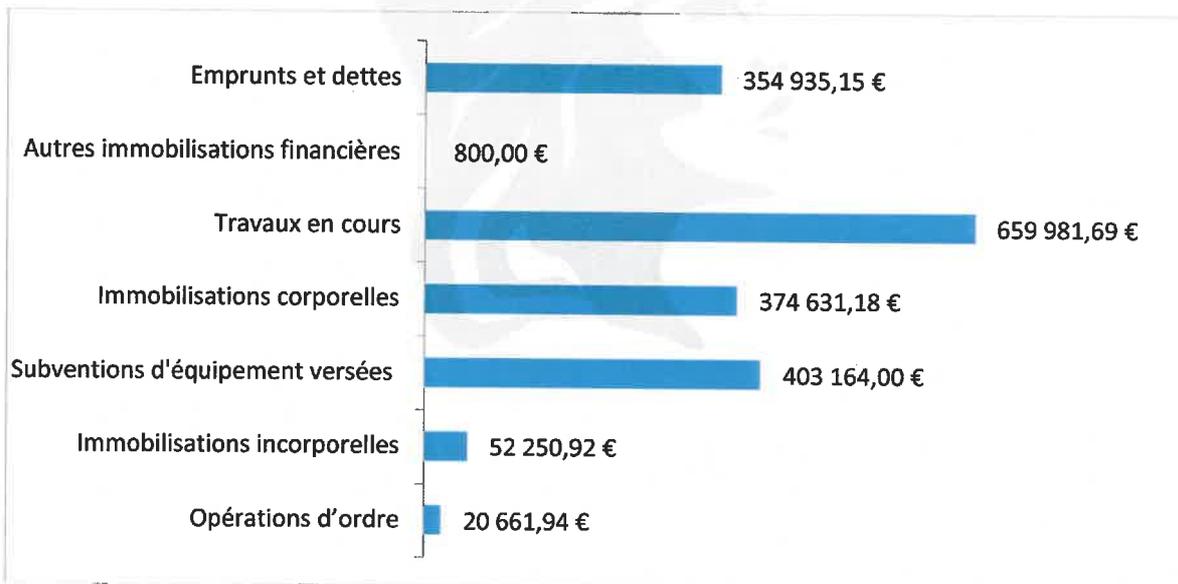
**Compte 722 - Travaux en régie : 19 842,27 €**

**2° / SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

**A - Dépenses d'investissement :**

En 2018 les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 866 424,88 €.



**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 52 250,92 €**

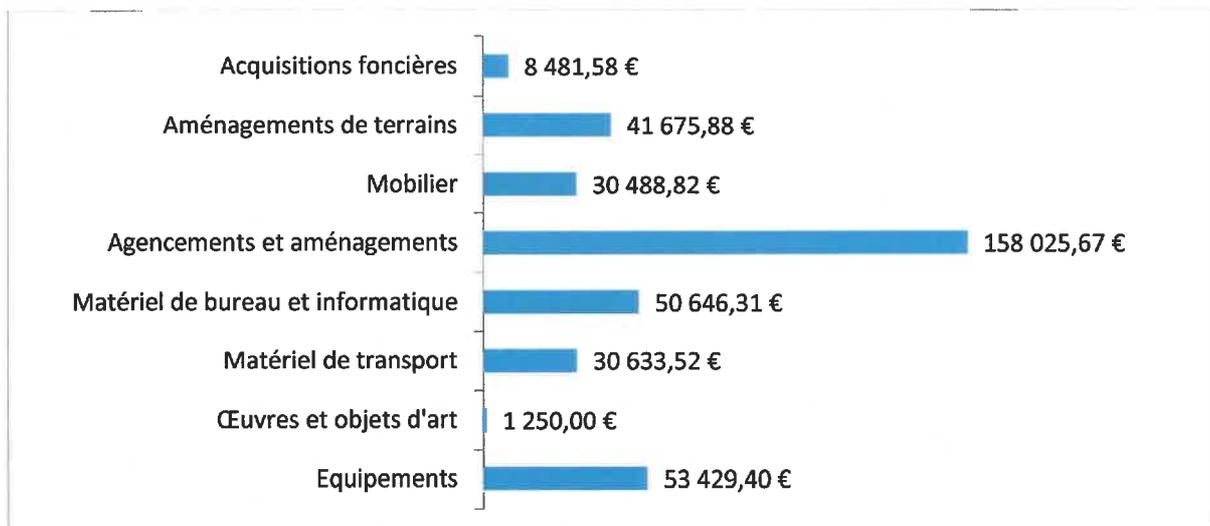
Il s'agit principalement pour 2018 des frais études pour l'extension du tennis couvert et courts de padel et le Conseil d'orientation énergétique du patrimoine (COEP).  
(Voir liste sur synthèse budgétaire Excel – CA -budget ville)

**Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 403 164,00 €**

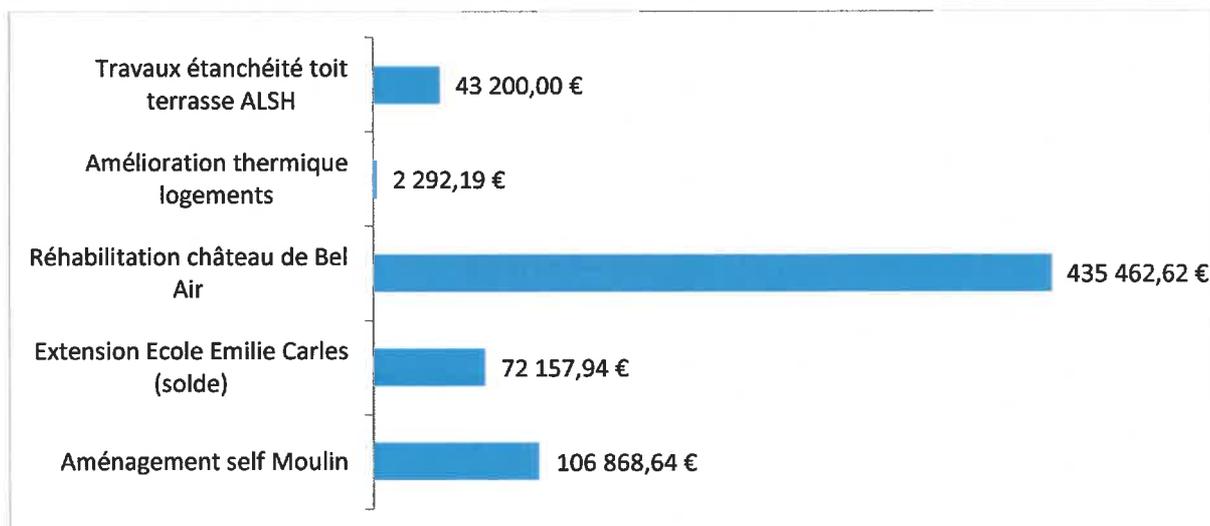
Il s'agit de l'attribution de compensation pour l'investissement versée à la Métropole d'Orléans.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 374 631,18 €**

Les travaux d'aménagements en 2018 sont principalement l'aménagement du self au restaurant du Moulin, la fourniture et pose de stores à l'école Emilie Carles, la modernisation des équipements de sonorisation et d'éclairage de la salle Brice Fouquet, le remplacement du système de chauffage et de climatisation de l'espace Lionel Boutrouche, l'installation d'alarmes anti-intrusion.



**Chapitre 23 – Travaux en cours : 659 981,69 €**



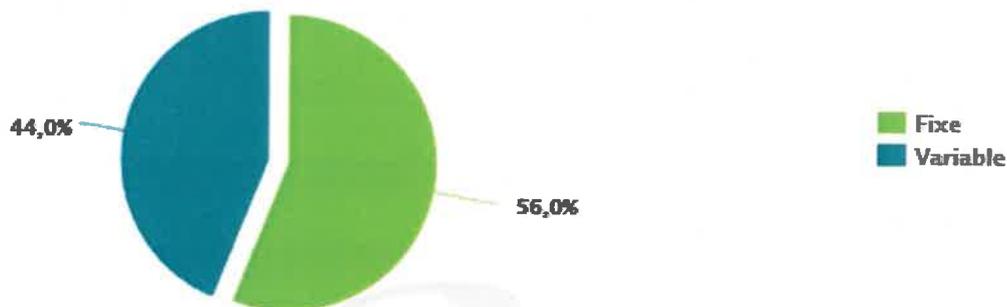
**Chapitre 27 – Créances sur les particuliers : 800,00 €**

Il s'agit d'une avance remboursable à un agent.

## Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 354 935,15 €

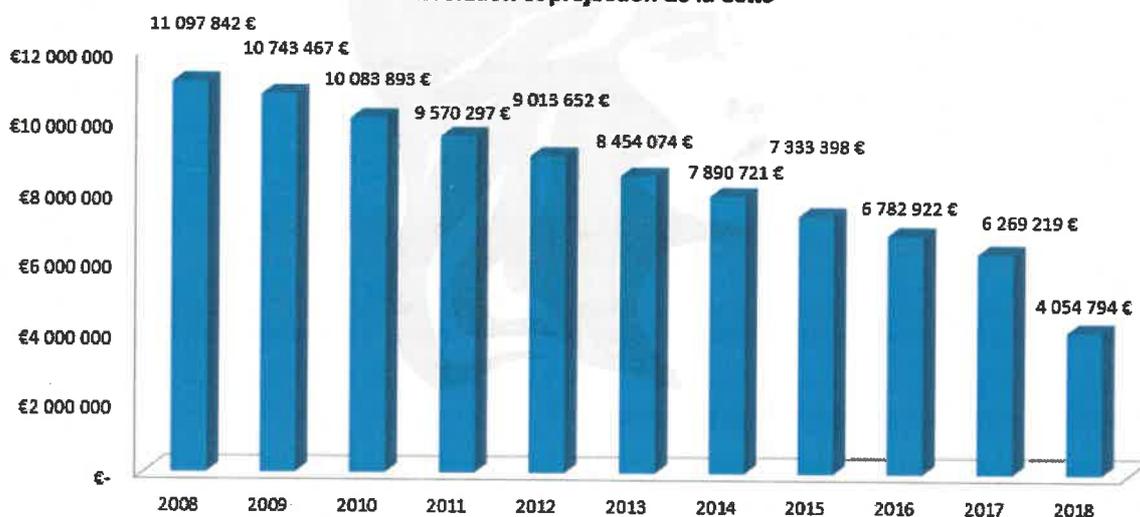
Le remboursement du capital de la dette s'élève à 354 935,15 €. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire le volume de la dette, les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.

Dette par type de risque (taux)



© Finance Active

Evolution et projection de la dette



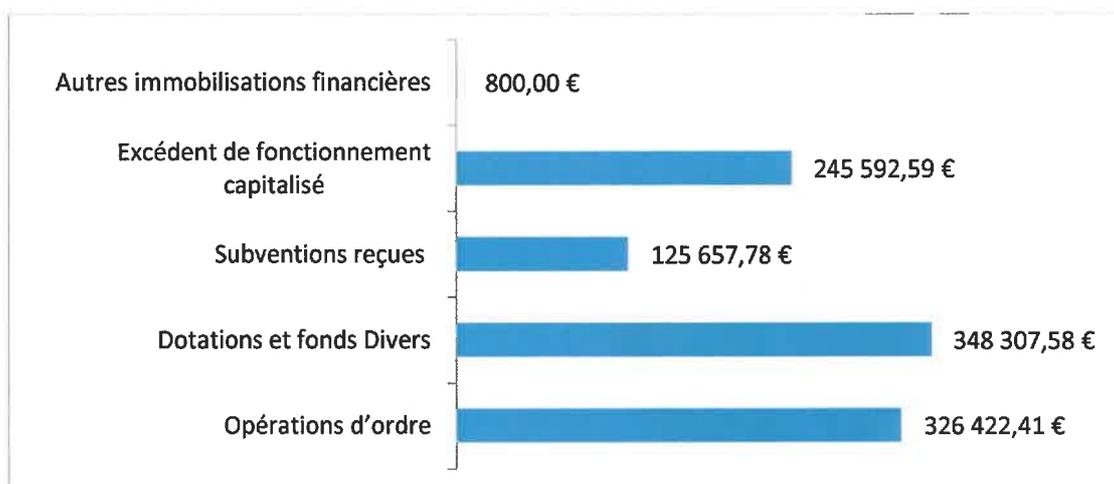
## Les opérations d'ordre : 20 661,94 €

Elles se décomposent en :

- Valeur de travaux réalisés en régie..... 19 842,27 €
- Moins-value sur cessions d'éléments d'actif ..... 819,67 €

## **B - Recettes d'investissement :**

En 2018 les recettes d'investissement se montent à 1 046 780,36 €.



### **Chapitre 10 – Dotations : 348 307,58 €**

Ce chapitre se compose du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA, d'un montant de 131 843,56 €, correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant, donc en 2016.

La taxe d'aménagement s'élève à 216 464,02 €.

### **Chapitre 13 – Subventions reçues : 125 657,78 €**

Les subventions d'investissement sont en augmentation. Cependant étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2018 ont été les suivants :

Fonds d'investissement pour Emilie Carles.....	79 137,68 € (Etat)
Gilets pare-balles et verbalisation électronique.....	1 125,00 € (Etat)
Réhabilitation du Château de Bel Air.....	45 395,10 € (Département)

### **Les opérations d'ordre : 326 422,41 €**

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements..... 172 162,74 €
- Plus-value sur cession d'actif..... 150 111,94 €
- Sorties d'actif (terrains)..... 4 147,73 €

- **Les résultats du compte administratif 2018 se présentent ainsi :**

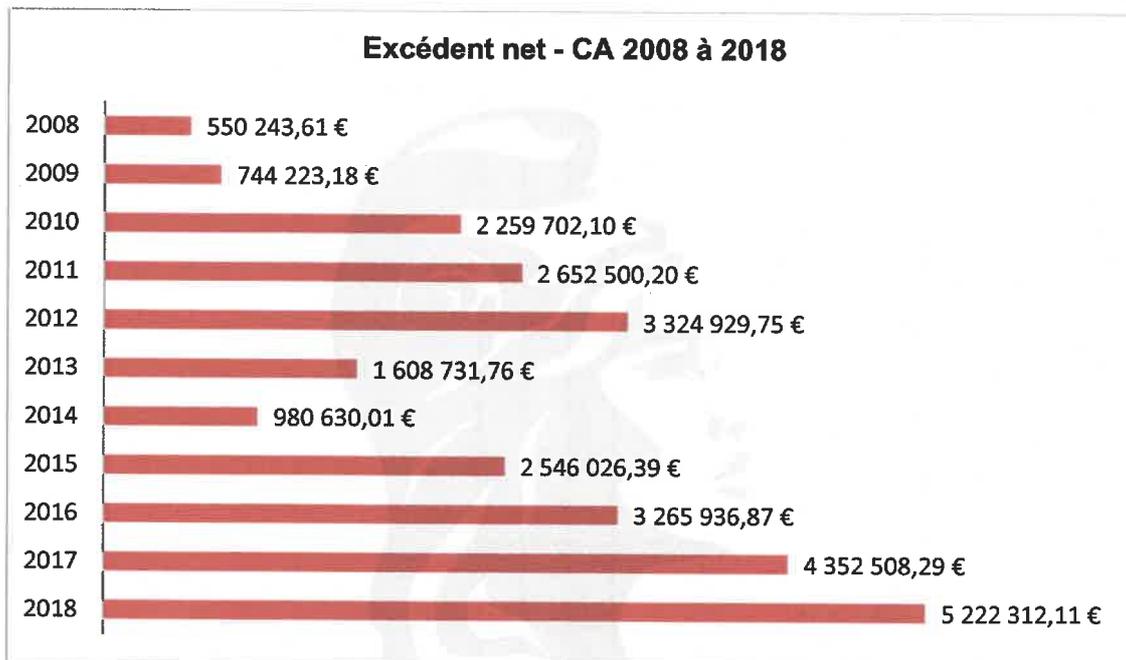
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2018 présente un excédent de 2 023 462,30 €. Après report du résultat 2017 (4 352 508,29 €), le résultat de clôture est de 6 375 970,59 €.

- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire de 819 644,52 €. Le report du déficit 2017 étant de 66 126,17 €, le résultat de clôture est un déficit de 885 770,69 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser, (recettes – dépenses), de 267 887,79 €, le déficit de cette section est de 1 153 658,48 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2018 présente un excédent net de 5 222 312,11 €.



Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 11 mars 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 10 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 AVR. 2019**

Publication le : **02 AVR. 2019**

Notification le : **02 AVR. 2019**

Le Maire  
Christian DUMAS



	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture						
Exercice N-1 (a)		4 352 508,29 €	66 126,17 €		66 126,17 €	4 352 508,29 €
Opérations de l'exercice	10 072 478,02 €	12 095 940,32 €	1 866 424,88 €	1 046 780,36 €	11 938 902,90 €	13 142 720,68 €
(Résultat de l'exercice) (b)	2 023 462,30 €		-819 644,52 €		1 203 817,78 €	
Totaux	10 072 478,02 €	16 448 448,61 €	1 932 551,05 €	1 046 780,36 €	12 005 029,07 €	17 495 228,97 €
Résultats de clôture						
Exercice en cours (a+b)		6 375 970,59 €		885 770,69 €		5 556 326,07 €
Restes à réaliser			407 671,69 €	139 783,90 €	407 671,69 €	139 783,90 €
Résultats RAR (c)			-	267 887,79 €	-267 887,79 €	
Totaux cumulés	10 072 478,02 €	16 448 448,61 €	2 340 222,74 €	300 793,57 €	12 412 700,76 €	17 635 012,87 €
<b>Résultats définitifs (a+b+c)</b>	<b>6 375 970,59 €</b>		<b>-1 153 658,48 €</b>		<b>5 222 312,11 €</b>	
E = excédent D = Déficit						

**Acte à classer**

DL-19-013

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-02T15-41-12.00 ( MI216113828 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-013-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif du budget Ville  
- 2018

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :  
7.1.2.4. Compte administratif - Délibéré avec compte.Acte : [DL.19.013-FIN-approbation du  
compte administratif du budget  
ville - 2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/19 à 15:41

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/04/19 à 15:41

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/04/19 à 15:58

